Charte de la mobilité pour Woluwe-Saint-Lambert

Fiches techniques 2007

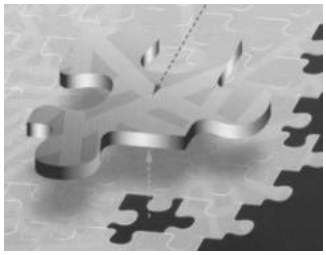

Wolu-Inter-Quartiers
Septembre 2007

Introduction

Cette nouvelle partie de la Charte de la Mobilité pour Woluwe-Saint-Lambert reprend une série de «fiches techniques» qui illustrent et complètent la première partie « analytique »..

Ce nouveau complément détaille les aspects plus spécifiques ou plus techniques, dans les quartiers de Woluwe-Saint-Lambert où Wolu-Inter-Quartiers dispose de relais.

Les bénévoles des comités de quartiers ont établi, par lieu géographique, le constat des diverses difficultés rencontrées et plus particulièrement pour ce relevé, en matière de mobilité piétonne et cycliste. A chaque fois, il est établi le constat de la situation et il est proposé des pistes de solution.

Ces relevés sont repris sur des fiches techniques individuelles pour constituer ensemble le deuxième document technique de notre charte - le premier ayant été établi en 2002. Le document présenté ci-après est destiné aux personnes plus particulièrement intéressées et aux administrations concernées.

Cependant, nous ne prétendons pas que ce document technique fait le tour de toutes les problématiques. Nous nous sommes plus particulièrement penchés sur les zones couvertes par les comités de quartiers, membres de Wolu-Inter-Quartiers. Mais, nous sommes également disposés à inclure dans notre document de nouvelles fiches provenant de comités non-membres de Wolu-Inter-Quartiers, d'autres associations ou encore de groupes d'habitants, pour autant que les propositions soient en concordance avec la philosophie générale de notre charte de la mobilité. Pour cela, il suffit de contacter le coordinateur de notre asbl.

Notre volonté est donc que ce document soit évolutif : c'est-à-dire que l'on puisse, en fonction des événements, compléter une fiche, signaler la résolution d'un problème ou encore rajouter une nouvelle fiche.

Ce document a été édité dans le cadre de « La semaine de la Mobilité 2007 » - Appel à projet « La Rue pour Tous », avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et d'Inter-Environnement Bruxelles.

Wolu-Inter-Quartiers
Avenue du Capricorne, 1A – 1200 Bruxelles
Tél et Fax : 02/762 39 44.
woluinterquartiers@hotmail.com
Site internet : www.wiq.be

Les comités Cité Hof-ten-Berg, Dries, Parvis St-Henri, Capricorne-Pléiades-Constellations, Schuman-Bouleaux-Peupliers et environs, De Cuyper – Dix-Arpents, Prekelinden – Bois de Linthout, Petit Woluwe, Hymans – St-Lambert, Aquilon et Bas Roodebeek sont membres de Wolu-Inter-Quartiers et ont participé activement à ce document.

Wolu-Inter-Quartiers est une asbl reconnue par le Ministère de la Communauté Française avec le soutien de la Commune de Woluwe-Saint-Lambert.

Liste des fiches techniques 2007 par numéro d'entrée

Fiches	Comité ou association	Lieu
01	Hof-ten-Berg	Avenue Jespers
02	Hof-ten-Berg	Avenue Lafontaine
03	Hof-ten-Berg	Piétonnier entre O. Jespers et Wolvens
04	Hof-ten-Berg	Piétonnier entre terrain de foot et bac à sable
05	Hof-ten-Berg	Avenue Wolvens, 13
06	Hof-ten-Berg	Avenue Wolvens, terminus du 29
07	Hof-ten-Berg	Haut de l'avenue Hof-ten-Berg
08	De Cuyper – Dix-Arpents	Piétonnier entre Dix Arpents et M. Thiry
09	De Cuyper – Dix-Arpents	Clos Hof-ten-Berg
10	De Cuyper – Dix-Arpents	Terrain entre clos Hof-ten-Berg et bosquet
11	De Cuyper – Dix-Arpents	Piétonnier entre Dix Arpents et Hof-ten-Berg
12	Petit Woluwe	Carrefour Woluwe et Station
13	Petit Woluwe	Rue de la Station, 78
14	Petit Woluwe	Coin Station et Déportés
15	Petit Woluwe	Rue de la Station
16	Petit Woluwe	Place des Déportés
17	Petit Woluwe	Rue des Déportés
18	Petit Woluwe	Carrefour Déportés / Voot / Stockel
19	Petit Woluwe	Rue Voot
20	Petit Woluwe	Rue Fabry
21	Parvis Saint-Henri et Prekelinden Bois de Linthout	Parvis Saint-Henri
22	Parvis Saint-Henri et Prekelinden Bois de Linthout	Parvis Saint-Henri
23	Parvis Saint-Henri et Prekelinden Bois de Linthout	Rues alentours du parvis Saint-Henri
24	Parvis Saint-Henri et Prekelinden Bois de Linthout	Coin Prekelinden et parvis Saint-Henri
25	Parvis Saint-Henri et Prekelinden Bois de Linthout	Avenue Prekelinden, 1
26	Parvis Saint-Henri et Prekelinden Bois de Linthout	Coin Prekelinden / Broqueville
27	Parvis Saint-Henri et Prekelinden Bois de Linthout	Carrefour Couronnement / Abbé de l'Epée
28	Parvis Saint-Henri et Prekelinden Bois de Linthout	Avenue Georges Henri, 285
29	Parvis Saint-Henri et Prekelinden Bois de Linthout	Coin Prekelinden / Albertyn
30	Parvis Saint-Henri et Prekelinden Bois de Linthout	Différentes avenues
31	Parvis Saint-Henri et Prekelinden Bois de Linthout	Avenue du Couronnement
32	Parvis Saint-Henri et Prekelinden Bois de Linthout	Carrefour Brand Whitlock / Woluwe-Saint-Lambert et Dietrich
33	Aquilon	Rue de l'Athénée Royale
34	Aquilon	Rue de Neerveld
35	Aquilon	Carrefour Neerveld / Marcel Thiry
36	Aquilon	Carrefour Athénée Royale / Neerveld
37	Aquilon	Rue de Neerveld
38	Aquilon	Rue de Neerveld
39	Aquilon	Carrefour Neerveld / Bobesco / Hymans
40	Aquilon	Avenue Paul Hymans

41	Aquilon	Carrefour de Cuyper / Mistral
42	Aquilon	Boulevard de la Woluwe
43	Hymans / Saint-Lambert	Rue Saint-Lambert
44	Hymans / Saint-Lambert	Shopping : servitude cycliste
45	Hymans / Saint-Lambert	Rue Saint-Lambert
46	Hymans / Saint-Lambert	Rue Saint-Lambert
47	Hymans / Saint-Lambert	Carrefour Saint-Lambert / Hymans
48	Hymans / Saint-Lambert	Avenue Paul Hymans
49	Hymans / Saint-Lambert	Boulevard de la Woluwe
50	Hymans / Saint-Lambert	Boulevard de la Woluwe
51	Hymans / Saint-Lambert	Boulevard de la Woluwe
52	Hymans / Saint-Lambert	Parce entre Saint-Lambert et Woluwe
53	Hymans / Saint-Lambert	Boulevard de la Woluwe
54	Hymans / Saint-Lambert	Carrefour Voot / Vandenhoven
55	Hymans / Saint-Lambert	Carrefour Woluwe / Hymans / Vandervelde
56	Hymans / Saint-Lambert	Carrefour Woluwe / Voot
57	Hymans / Saint-Lambert	Parce entre Saint-Lambert et Woluwe
58	Bas Roodebeek	Carrefour Vervloessem / Iles d'Or
59	Bas Roodebeek	Carrefour Roodebeek / « bretelle » Brel
60	Bas Roodebeek	Chée de Roodebeek
61	Dries	Coin Vervloessem / Moonens
62	Dries	Rue Dries
63	Dries	Rue Dries
64	Dries	Coin Roche Fatale / Dries
65	Dries	Placette Tomberg
66	Dries	Avenue Georges Henri
67	Dries	Rue Hotton
68	Dries	Coin Hotton / Verheyleweghen
69	Dries	Square Verheyleweghen
70	Dries	Coin Georges Henri / Dries
71	Dries	Coin Verheyleweghen / Iles d'Or
72	Dries	Rue Moonens
73	Dries	Coin Georges Henri / Verheyleweghen
74	Schuman – Bouleaux – Peupliers et env.	Plateau du Val d'Or
75	Schuman – Bouleaux – Peupliers et env.	Rue Théodore De Cuyper
76	Schuman – Bouleaux – Peupliers et env.	Plateau du Val d'Or
77	Schuman – Bouleaux – Peupliers et env.	Arrière du clos des Peupliers
78	Schuman – Bouleaux – Peupliers et env.	Clos des Peupliers / rue de Calabre
79	Schuman – Bouleaux – Peupliers et env.	Avenue Marcel Thiry
80	Schuman – Bouleaux – Peupliers et env.	Avenue Marcel Thiry / avenue Ariane
81	Schuman – Bouleaux – Peupliers et env.	Clos des Bouleaux
82	Schuman – Bouleaux – Peupliers et env.	Clos des Peupliers et des Bouleaux
83	Capricorne – Pléiades – Constellations	Avenue du capricorne
84	Capricorne – Pléiades – Constellations	Avenue du capricorne
85	Capricorne – Pléiades – Constellations	Carrefour Roodebeek / Constellations
86	Capricorne – Pléiades – Constellations	Carrefour Orion / Constellations
87	Capricorne – Pléiades – Constellations	Piétonniers Constellations
88	Capricorne – Pléiades – Constellations	Diabolo Gulledelle / Deux Maisons
89	Capricorne – Pléiades – Constellations	Avenue des Pléiades
90	Capricorne – Pléiades – Constellations	Avenue des Pléiades
91	Wolu-Inter-Quartiers	Coin Hoover / Roodebeek
92	Wolu-Inter-Quartiers	Avenue Paul Hymans
93	Wolu-Inter-Quartiers	Avenue Hippocrate

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°01

Situation géographique : **Avenue Jespers**
Comité : **Hof-ten-Berg**
Personne de contact : **Jeanne Nicolas – 02 772 95 07**
Date : **Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.2. Revêtement

Constat : de nombreux endroits de cette avenue sont détériorés : trous, dalles enfoncées,

Proposition : dans l'attente d'une rénovation complète des trottoirs, réparation des zones les plus dangereuses pour les usagers des trottoirs.

1.1.3. Obstacle

Constat : une surélévation du trottoir (à quelle destination ?) crée un obstacle dangereux pour les piétons.

Proposition : enlèvement de ce « quai » et remise à niveau du trottoir.

1.1.5. Autres : accessibilité à l'arrêt du bus

Constat : l'arrêt du bus de l'avenue présente une déclivité qui se présente face à la rue. Et l'ensemble est mal agencé pour une bonne accessibilité : potelet, poubelle et aubette sont sur un espace trop restreint.

Proposition : afin d'améliorer l'accessibilité à l'arrêt, que ce soit pour les élèves de l'école européenne ou pour les habitants du quartier qui viennent de l'avenue Lafontaine, création d'un passage piéton en regard de la pente organisée au niveau de l'arrêt du bus.
Réorganisation de l'arrêt pour une meilleure accessibilité aux usagers.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°02

Situation géographique : **Avenue Lafontaine**
Comité : **Hof-ten-Berg**
Personne de contact : **Jeanne Nicolas – 02 772 95 07**
Date : **Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

Constat : le trottoir est occupé la journée par des voitures, en grandie partie sans doute par les professeurs de l'Ecole européenne.

Proposition : protection du trottoir pour en laisser le libre accès aux piétons.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°03

Situation géographique :	**Piétonnier entre Oscar Jespers et Wolvens**
Comité :	**Hof-ten-Berg**
Personne de contact :	**Jeanne Nicolas – 02 772 95 07**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.2. Revêtement

Constat : l'ensemble du revêtement du piétonnier entre Oscar Jespers et Wolvens est en très mauvais état : risque de chute.

Proposition : rénover l'entièreté du piétonnier car des réparations ne suffiraient pas tant l'ensemble est dans un état dangereux.

1.1.4. Eclairage

Constat : il n'existe pas d'éclairage dans la partie « boisée » de ce piétonnier, ce qui augmente le risque de chute et provoque un sentiment d'insécurité.

Proposition : installer un éclairage adapté et résistant au vandalisme.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°04

Situation géographique :	**Piétonnier vers le terrain de foot et bac à sable**
Comité :	**Hof-ten-Berg**
Personne de contact :	**Jeanne Nicolas – 02 772 95 07**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.4. Eclairage

Constat : il n'existe pas d'éclairage dans tout cette zone. Il y a, entre les derniers points d'éclairage, de très longues distances parsemées d'obstacles : sol en moyen état, plantation, bac à sable, pente,…. Cela augmente les risques de chute et provoque un sentiment d'insécurité.

Proposition : installer un éclairage adapté et résistant au vandalisme. Privilégier un éclairage au sol ou intermittent, au contraire d'un éclairage puissant et continu, source de rassemblement tardif inopportun.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°05

Situation géographique : **Avenue Wolvens, hauteur du n° 13**
Comité : **Hof-ten-Berg**
Personne de contact : **Jeanne Nicolas – 02 772 95 07**
Date : **Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.2. Revêtement

Constat : le trottoir est complètement défoncé au niveau du n°13 de l'avenue Wolvens : risque de chute.

Proposition : dans l'attente d'une rénovation complète des trottoirs, réparation complète de cette zone.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°06

Situation géographique : **Avenue Wolvens, terminus du 29**
Comité : **Hof-ten-Berg**
Personne de contact : **Jeanne Nicolas – 02 772 95 07**
Date : **Juin 2007**

---

3. Transport en commun

3.2. Aménagement des arrêts

Constat : le terminus du bus 29 se trouve dans une zone où la voirie et le trottoir se trouvent au même niveau. Ceci provoque des difficultés pour entrer et sortir du bus, notamment pour les personnes âgées et les mères avec des jeunes enfants (poussettes).

Proposition : proposition d'aménager un trottoir surélevé pour faciliter l'accès au bus.

3.6. Autre

Constat : le deuxième ou le troisième bus en « attente » se place régulièrement sur un emplacement « handicapé ».

Proposition : améliorer la signalisation de cet emplacement : panneau avant la place handicapé et non après et marquage bleu au sol. Dialogue (par les stewards de la commune) avec les chauffeurs de bus pour arrêter cette situation.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°07

Situation géographique :	**haut de l'avenue Hof-en-Berg, côté Habitation Moderne**
Comité :	**Hof-ten-Berg**
Personne de contact :	**Jeanne Nicolas – 02 772 95 07**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.1. Largeur
1.1.2. Revêtement
1.1.3. Obstacle

Constat : le trottoir est très étroit, moins d'un mètre. Dès lors, le manque d'entretien des plantations est un obstacle à la bonne marche des piétons. Il manque de plus quelques dalles.

Proposition : réparation du trottoir et entretien régulier des plantations vu l'étroitesse du trottoir.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°08

Situation géographique : **Piétonnier entre Dix Arpents et Marcel Thierry**
Comité : **De Cuyper – Dix-Arpents**
Personne de contact : **Brigitte Marécaux : 02 770 20 89**
Date : **Juin 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

Constat : le sentier fort fréquenté (proximité d'écoles, d'une plaine de jeux et de commerces) qui relie le quartier Dix-Arpents / Hof-ten-Berg est dans un état dangereux du fait du ravinement.

Proposition : réaménager ce chemin de manière plus durable. Prendre exemple sur la technique utilisée sur un autre chemin de traverse situé plus haut dans l'avenue Marcel Thiry (vers Dix Arpents également) : voir photo ci-dessous.
Intervention auprès du syndic de l'immeuble qui jouxte le sentier afin qu'il assure régulièrement l'entretien de la haie de sapins.
Placement éventuel de 2 poubelles vu la proximité d'écoles et de la plaine de jeux.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°09

Situation géographique : **Clos Hof ten Berg**
Comité : **De Cuyper – Dix-Arpents**
Personne de contact : **Brigitte Marécaux : 02 770 20 89**
Date : **Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.1. Largeur
1.1.3. Obstacle

Constat : le trottoir déjà étroit et en mauvais état est occupé très régulièrement par des voitures. Ce trottoir est pourtant utilisé régulièrement pour remonter vers le quartier Hof-ten-Berg et l'Ecole européenne.

Proposition : réparation du trottoir et installation d'un système pour empêcher les voitures de s'y garer.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°10

Situation géographique : **terrain entre le clos Hof-ten-Berg et le bosquet marécageux Hof-ten-Berg**
Comité : **De Cuyper – Dix-Arpents**
Personne de contact : **Brigitte Marécaux : 02 770 20 89**
Date : **Juin 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.5. Promenade verte

Constat : il est impossible d'aller « confortablement » à pied du clos Hof-ten-Berg vers Marcel Thiry, en passant devant le bosquet marécageux Hof-ten-Berg sans devoir faire le détour par le boulevard de la Woluwe.

Proposition : aménager la bande de terrain disponible (voir photo ci-dessous) entre le n°30, clos Hof-ten-Berg et le bosquet marécageux afin d'assurer la continuité piétonne et concrétiser ainsi une section de la Promenade verte venant de l'Hof-ter-Musschen et allant vers le Val d'Or (voir plus bas).

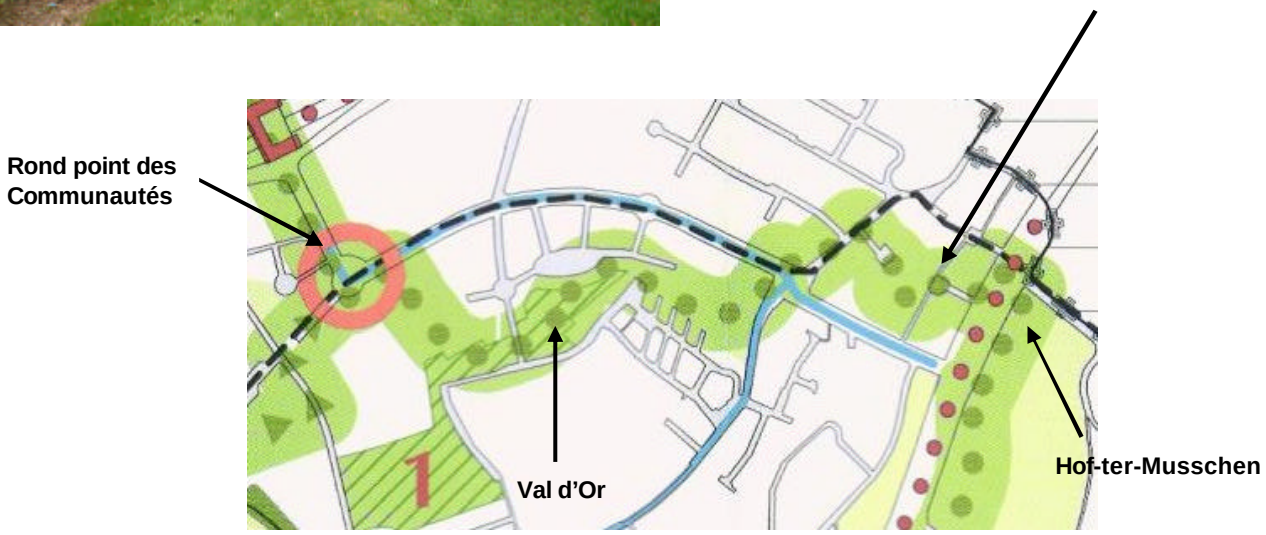

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°11

Situation géographique :	**Piétonnier entre Dix Arpents et Hof-ten-Berg**
Comité :	**De Cuyper – Dix-Arpents**
Personne de contact :	**Brigitte Marécaux : 02 770 20 89**
Date :	**Juin 2007**

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement
1.2.4. Eclairage
1.2.5. Entretien

Constat : le piétonnier est fort fréquenté par les parents des enfants qui fréquentent Sainte-Jeanne de Chantal, le Parc Schuman ou encore par les rangs scolaires. On notera que le revêtement est en mauvais état à plusieurs endroits. L'éclairage disparaît dans les arbres. La nature prend le pas sur le chemin et les escaliers deviennent de ce fait dangereux. Les parents avec poussette ou les jeunes enfants à vélo éprouvent des difficultés à y passer

Proposition : réparer les parties de revêtement en mauvais état, élaguer les arbres pour dégager les luminaires et **assurer un entretien** plus régulier afin de maîtriser la végétation. Envisager une déclivité douce pour permettre le passage aisé des poussettes et vélos. Celle-ci servira de rigole pour les eaux.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°12

Situation géographique :	**Carrefour boulevard de la Woluwe et rue de la Station**
Comité :	**Petit Woluwe**
Personne de contact :	**Emmanuel Lothaire : 0495 47 89 89**
Date :	**Juin 2007**

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

Constat : le carrefour boulevard de la Woluwe / rue de la Station est trop grand et les coins forment des courbes trop prononcées (photo au-dessus).
Les traversées piétonnes sont ainsi trop longues. Pour traverser le boulevard, le feu reste vert pour les piétons pendant 24 secondes, ce qui est très juste pour une traversée en une fois pour les personnes à mobilité lente. De plus, certains feux pour les piétons ne se mettent pas au vert en même temps sans que cela soit compréhensible.
Les angles de ce carrefour permettent des vitesses trop élevées pour entrer et sortir des voiries. Du côté de Woluwe-Saint-Pierre, le carrefour plus fermé (photo en dessous) participe à la modération de la vitesse.

Proposition : être attentif à ces points lors de la proposition de réaménagement du boulevard lors de l'enquête publique pour l'installation du tram 94.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°13

Situation géographique :	**Rue de la Station (niveau du 78)**
Comité :	**Petit Woluwe**
Personne de contact :	**Emmanuel Lothaire : 0495 47 89 89**
Date :	**Juin 2007**

---

4. Transport automobile

4.4. Aménagement
4.13. Respect des interdictions

Constat : le revêtement de l'asphalte juste avant le trottoir traversant, sens de la descente, est en très mauvais état. Il provoque du bruit et est un danger pour les deux roues.
La voirie est régulièrement utilisée par des camions au tonnage supérieur à la limite de 3 tonnes 5.

Proposition : remise en état de l'asphalte.
Contrôle policier ponctuel pour interdire le passage des véhicules supérieurs à 3 tonnes 5.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°14

Situation géographique :	**Coin rue de la Station et rue des Déportés**
Comité :	**Petit Woluwe**
Personne de contact :	**Emmanuel Lothaire : 0495 47 89 89**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.2. Revêtement
1.1.3. Obstacle

Constat : le revêtement du parking « rose » situé à cet endroit est en pente vers le coin et est composé de graviers au sol. Lors des intempéries, ces graviers ravinent, couvrent le trottoir, ce qui le rend glissant pour les piétons, et vont boucher le regard des égouts.

Proposition : aménager de telle manière à retenir le revêtement ; par une légère bordure par exemple.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°15

Situation géographique :	**Rue de la Station après le premier tournant vers WSPierre**
Comité :	**Petit Woluwe**
Personne de contact :	**Emmanuel Lothaire : 0495 47 89 89**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

Constat : dans cette section de la rue de la Station, les voitures n'hésitent pas, d'une part, à stationner sur le trottoir et d'autre part, certains, lors des croisements, au lieu de réduirent leur vitesse, montent sur le trottoir mettant en danger les piétons éventuels.
Ceci est praticable car le trottoir n'est pas beaucoup plus haut que la voirie, contrairement à la rue de la Station dans sa partie plus basse.

Proposition : protéger les trottoirs par le placement de quelques potelets à des endroits stratégiques qui dissuaderaient cette pratique.

Réflexion générale : l'aménagement généralisé des trottoirs très bas multiplient les nuisances pour les riverains et piétons.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°16

Situation géographique :	**« Place » des Déportés**
Comité :	**Petit Woluwe**
Personne de contact :	**Emmanuel Lothaire : 0495 47 89 89**
Date :	**Juin 2007**

---

5. Aménagement

Constat : cette « place » n'est certainement pas très conviviale. Elle ressemble à une mer d'asphalte. C'est un tourniquet de voitures en permanence.
De plus, certains ne font pas le tour de la place, mais tournent au cours : par exemple de la rue Fabry pour rejoindre la chaussée de Stockel.
Certaines voitures se garent sur les trottoirs (particulièrement devant l'école !).

Proposition : repenser fondamentalement la place en collaboration avec les habitants et les usagers (commerces et école de la Providence), en visant la convivialité et en privilégiant la sécurité des usagers faibles.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°17

Situation géographique :	**Rue des Déportés**
Comité :	**Petit Woluwe**
Personne de contact :	**Emmanuel Lothaire : 0495 47 89 89**
Date :	**Juin 2007**

---

4. Transport automobile

4.3. Stationnement
4.4. Aménagement

Constat : la signalisation en matière de stationnement n'est pas très claire. De ce fait, des voitures se garent très près du coin, du côté droit sur la photo de gauche. Ceci provoque un rétrécissement de la rue à cet endroit : autocars scolaires ou voitures étant garées en face. Cette situation empêche la circulation dans les deux sens à la fois et crée des conflits entre les différents usagers (photo de droite).

Proposition : dans l'attente d'un réaménagement complet de la place, peindre au sol un marquage d'interdiction de stationner et, si nécessaire, empêcher physiquement le stationnement à cet endroit.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°18

Situation géographique :	**Carrefour Déportés / Voot / Stockel**
Comité :	**Petit Woluwe**
Personne de contact :	**Emmanuel Lothaire : 0495 47 89 89**
Date :	**Juin 2007**

---

4. Transport automobile

4.4. Aménagement

Constat : La largeur de ce croisement provoque un manque de visibilité pour les usagers. Cette situation génère des conflits et également des blocages du carrefour par des engagements intempestifs dans celui-ci. Le passage pour piétons de la rue Voot n'est visible que très tardivement pour les voitures qui viennent de la chaussée de Stockel.

Proposition : imaginer un nouvel aménagement qui permettrait une meilleure lecture des lieux (un petit îlot central légèrement bombé ?) et chercher à remettre le passage piétons plus près du croisement que celui qui se trouve actuellement dans la rue Voot.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°19

Situation géographique :	**Rue Voot : promenade le long de la Woluwe**
Comité :	**Petit Woluwe**
Personne de contact :	**Emmanuel Lothaire : 0495 47 89 89**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

Constat : la promenade qui longe la Woluwe est interrompue au niveau de la rue Voot. Il est proposé aux piétons de prendre soit le passage protégé du coin du boulevard de la Woluwe, soit celui plus haut dans la rue Voot. La plupart des personnes traversent tout droit en prenant certains risques.

Proposition : créer un plateau surélevé avec un passage piétons protégé à cet endroit (comme à la rue de la Station). Enlever le passage protégé situé plus haut dans la rue Voot pour le placer plus près du croisement Déportés, Voot et Stockel (voir fiche 27).

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°20

Situation géographique :	**Rue Fabry**
Comité :	**Petit Woluwe**
Personne de contact :	**Emmanuel Lothaire : 0495 47 89 89**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs
1.1.3. Obstacle

4. Transport automobile

4.3. Stationnement
4.4. Aménagement

Constat : tout d'abord, de nombreux parents se garent le matin sur le trottoir la rue Fabry (partie de la rue qui est parallèle à la Woluwe). Ensuite, au niveau de la seconde partie de la rue (partie en pente), c'est l'anarchie la plus totale : voitures sur le trottoir, voitures garées de telle manière que les suivantes doivent passer sur le trottoir et ainsi de suite. Les parents, souvent avec de très jeunes enfants, et les étudiants de l'école proche doivent ainsi marcher au milieu de la rue. On pourrait imaginer une meilleure sécurité à proximité d'une école.

Proposition : Différentes pistes peuvent être suivies. Contacter la direction de la crèche ainsi que celle de l'école et l'association des parents pour demander plus de civilité. Inciter les parents à déposer leurs enfants sur le boulevard de la Woluwe ou accompagner leurs enfants en bas âge du même point d'arrêt. Faire intervenir les stewards de la Commune. Mettre la seconde partie de la rue Fabry en zone piétonne et la première à double sens en organisant la possibilité de faire demi-tour. Ces idées n'étant pas exhaustives, il faudrait surtout établir rapidement un plan de mobilité afin d'organiser les allées et venues des parents dans cette zone.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°21

Situation géographique :	**Parvis Saint-Henri**
Comités :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et A. Gruwez : 02 733 07 78**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

4. Transport automobile

4.3. Stationnement

Constat : régulièrement des voitures stationnement sur le trottoir le long de l'église (surtout à l'arrière de celle-ci), empêchant parfois le passage des piétons.

Proposition : protéger le trottoir là où les voitures ont la possibilité de monter sur cet espace réservé aux piétons.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°22

Situation géographique :	**Parvis Saint-Henri**
Comités :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthou**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et A. Gruwez : 02 733 07 78**
Date :	**Juin 2007**

---

2. Cyclistes

2.4. Parkings vélos

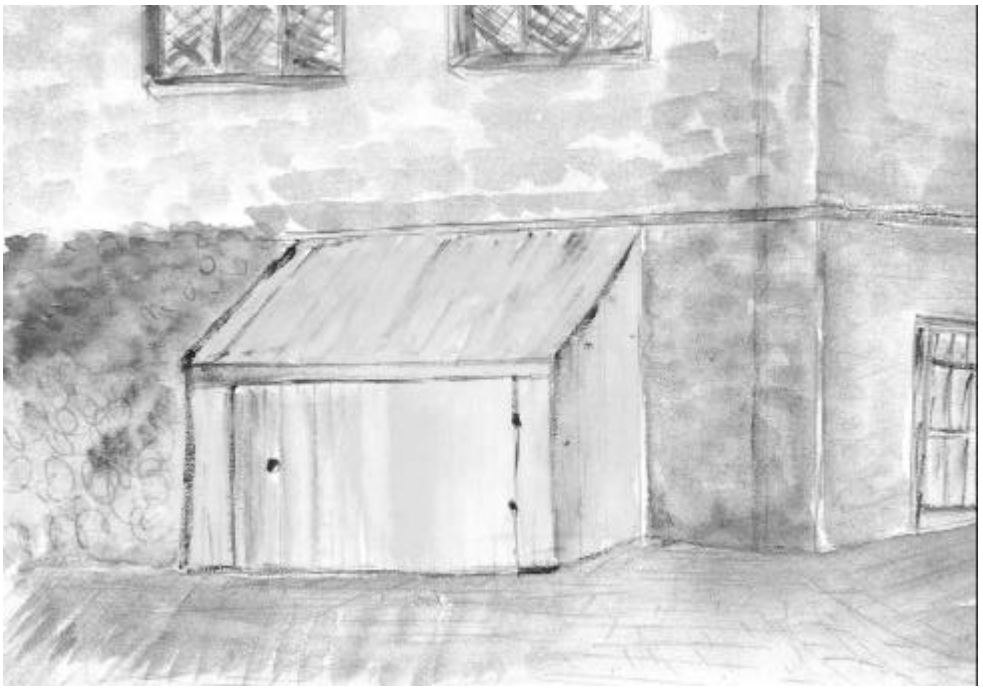

Constat : Les maisons autour du parvis ne disposent pas de garage et donc, pour la plupart, pas d'espace de rangement pour les vélos.

Proposition : Afin de faciliter l'utilisation d'un moyen de locomotion alternatif à la voiture dans le quartier, il est proposé de construire, en prolongation des plantations situées à droite de l'église (côté impair du parvis) une baraque à vélos d'environ 6 mètres de longueur et appuyée sur le mur de l'église. Elle serait essentiellement accessible aux riverains.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°23

Situation géographique :	**différentes rues aux alentours du parvis Saint-Henri**
Comités :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et A. Gruwez : 02 733 07 78**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

Constat : plusieurs trottoirs des environs du parvis Saint-Henri présentent des rigoles prévues pour l'écoulement des eaux de toiture. Ces rigoles sont des obstacles permanents pour les piétons et plus particulièrement pour les personnes à mobilité réduite. De plus, ce type d'aménagement est interdit par la Règlement Régional d'Urbanisme.

Proposition : dans le cadre des rénovations des trottoirs, prévoir l'intégration de ces descentes d'eau directement dans les égouts, sous le trottoir.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°24

Situation géographique :	**Coin Prekelinden et parvis Saint-Henri**
Comités :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et A. Gruwez : 02 733 07 78**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

Constat : le système pour caler la roue avant d'un vélo installé sur le trottoir devant la pharmacie présente l'inconvénient de créer un trou qui peut se révéler dangereux pour les personnes à mobilité réduite et pour les dames à talon aiguille.

Proposition : évaluer avec la direction de la pharmacie si le système est vraiment utilisé et si ce n'est pas le cas, demander de remettre des dalles de trottoir à la place des deux systèmes existants. Si le système est utilisé, appliquer une peinture spécifique pour signaler ces obstacles.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°25

Situation géographique :	**avenue Prekelinden à hauteur du numéro 1.**
Comités :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et A. Gruwez : 02 733 07 78**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

Constat : le seuil extérieur de l'entrée des deux bâtiments est formé de plusieurs grilles ajourés. Ces grilles sont de vrai casse chevilles pour toute dame qui y glisserait son talon. Ceci est encore plus vrai lorsque les poubelles sont sur le trottoir car le passage devient étroit.

Proposition : enlever ces grilles pour les remplacer par des matériaux plus adaptés.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°26

Situation géographique :	**coin Prekelinden/Broqueville**
Comités :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et A. Gruwez : 02 733 07 78**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

Constat : il n'existe pas de passage piéton protégé pour traverser l'avenue Prekelinden à son croisement avec l'avenue de Broqueville. Il y a un manque évident de protection des usagers faibles surtout lorsque des voitures sont garées jusqu'à la limite du coin.

Proposition : installer un passage protégé et aménager les plans inclinés pour les personnes à mobilité réduite.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°27

Situation géographique :	**Carrefour Couronnement / Abbé de l'Epée**
Comités :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et A. Gruwez : 02 733 07 78**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.3. Pente inclinée

Constat : depuis notre dernier recensement, ce carrefour a été amélioré par la création d'un passage protégé. Malheureusement, le plan incliné sensé offrir une meilleure sécurité aux personnes à mobilité réduite ne remplit pas son rôle car sa mise en œuvre manque de finition.

Proposition : aménager un ourlet d'asphalte afin de prolonger le plan incliné de manière efficace.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°28

Situation géographique :	**Avenue Georges Henri, à hauteur du 285.**
Comités :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et A. Gruwez : 02 733 07 78**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.1. Largeur
1.1.2. Revêtement

Constat : la largeur du trottoir de l'avenue Georges est parfois « juste » lorsque plusieurs piétons sont côte à côte et que les bus frôlent les piétons.
Le trottoir est fort détérioré à certains endroits du fait des véhicules de livraison qui se garent sur le trottoir.

Proposition : Réparation des zones de trottoir détériorées, installation de zones de livraison, réglementation des heures de livraison et contrôle régulier de la police afin d'annihiler le stationnement sur les trottoirs.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°29

Situation géographique :	**Coin Prekelinden / Albertyn (numéros impairs)**
Comités :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et A. Gruwez : 02 733 07 78**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.2. Revêtement

Constat : l'aménagement d'un bout du trottoir n'est pas finalisé : quelques klinkers et morceaux de dalles manquent. Ceci peut provoquer des chutes.

Proposition : entreprendre des travaux de finition de cet endroit.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°30

Situation géographique :	**différentes avenues**
Comités :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et A. Gruwez : 02 733 07 78**
Date :	**Juin 2007**

---

4. Transport automobile

4.4. Aménagement

Constat : les voitures se garent sur la zone de protection des arbres. Cela provoque diverses nuisances : détérioration des arbres par le tassement de la terre, l'atteinte aux racines et les coups ; dégradation de l'aspect esthétique de l'espace publique, emprise sur les zones piétonnes, salissure des trottoirs par l'apport de boue lorsqu'il pleut.

Proposition : il est proposé de mieux définir l'espace réservé au stationnement et de protéger les arbres soit par des piquets ou tout autre moyen efficace à l'instar de certains riverains qui ont soit placé des dalles de protection, soit effectué des plantations protégées… aménagements qui sont malheureusement régulièrement abîmés.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°31

Situation géographique :	**Avenue du Couronnement (côté descente vers Roi Chevalier)**
Comités :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et A. Gruwez : 02 733 07 78**
Date :	**Juin 2007**

---

2. Cyclistes

2.5. Revêtement

4. Transport automobile

4.13. Revêtement

Constat : le mauvais état de l'asphalte de l'avenue du Couronnement, côté droit dans le sens de la descente provoque bruit et vibration, mais de plus cette situation est réellement dangereuse pour les véhicules à deux roues qui descendent cet axe. Soulignons que nous sommes sur l'Itinéraire Cyclable régional : ICR 13 A.

Proposition : prévoir le réasphatage de cette voirie ou tout au moins une réparation conséquente.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°32

Situation géographique :	**carrefour av. de Woluwe-Saint-Lambert, boulevard Brand Whitlock et avenue Dietrich.**
Comités :	**Parvis Saint-Henri et Prekelinden – Bois de Linthout**
Personnes de contact :	**J. Bette : 02 736 54 09 et A. Gruwez : 02 733 07 78**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.3. Pente inclinée

Constat : traverser le boulevard Brand Whitlock avec une poussette, un enfant à vélo, un caddie, ...sans parler des personnes en fauteuil roulant, est un exploit ! La bordure fait au moins 15 ou 20 cm de haut et il n'y pas de "plan incliné". Cet axe est fort fréquenté, car à proximité du square Montgomery et de l'Ecole du Sacré Cœur de Linthout.

Proposition : implanter des plans inclinés à chaque coin.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°33

Situation géographique :	**Rue de l'Athénée Royale**
Comité :	**Aquilon**
Personne de contact :	**Claudine Esposito : 02 762 84 57**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.2. Revêtement

Constat : Le trottoir (le long du terrain vague) situé entre l'entrée pour accéder aux immeubles de l'avenue de l'Aquilon (du 1 au 11) et la rue de Neerveld est en très mauvais état : dalles déchaussées, plaques de concessionnaires mal intégrées au trottoir, non entretien de la végétation,… Ceci rend son utilisation difficile.

Proposition : Réparation des zones dangereuses sur cette partie de voirie. Agir auprès du propriétaire pour qu'il entretienne régulièrement son terrain et ses abords.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°34

Situation géographique : **Rue de Neerveld**
Comité : **Aquilon**
Personne de contact : **Claudine Esposito : 02 762 84 57**
Date : **Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

Constat : Le trottoir de la rue Neerveld situé à l'entrée pour accéder aux immeubles de l'avenue de l'Aquilon (du 12 au 17) est coupé par la ruelle privative menant aux garages des immeubles situés plus haut. Malheureusement, cette montée n'a pas du tout été faite dans les règles de l'art puisqu'une bordure de part et d'autre de cette voirie crée un obstacle important pour les piétons. Ceci rend ce trottoir dangereux.

Proposition : Que la Commune contacte le syndic de la propriété privée afin qu'elle gomme la différence entre le trottoir et la voirie privative.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°35

Situation géographique : **Carrefour Neerveld / Marcel Thiry**
Comité : **Aquilon**
Personne de contact : **Claudine Esposito : 02 762 84 57**
Date : **Juin 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées
1.2.5. Durée des feux

Constat : La phase verte des feux ne dure que 9 secondes pour permettre la traversée à pied de l'avenue Marcel Thiry en venant de la rue Neerveld. Ceci oblige le piéton à s'y reprendre à deux fois et le contraint à attendre longtemps entre les deux.

Proposition : Allonger la phase du feu vert pour permettre la traversée de l'avenue Marcel Thiry en une seule fois.

4. Transport automobile

4.4. Aménagement
4.13. Durée des feux
4.14. Signalisation

Constat : l'entrée de la rue Neerveld est trop étroite. Cela provoque des conflits entre les véhicules qui entrent et sortent de cette voirie et les véhicules plus larges occasionnent des dégâts aux potelets. La phase verte des feux pour sortir de la rue Neerveld dure 9 secondes, ce qui permet au maximum le passage de 3 voitures aux heures de pointe, cela se répercute sur la mobilité des habitants du quartier. Quand on vient du boulevard de la Woluwe et que l'on tourne à gauche vers la rue Neerveld, le signal n'est pas clair par rapport à ceux qui descendent de l'avenue Marcel Thiry. La situation est la même pour ceux qui descendent l'avenue Marcel Thiry et qui veulent faire demi tour vers les immeubles de logements.

Proposition : supprimer les deux premières places de stationnement dans la rue Neerveld pour un meilleur croisement. Modifier légèrement l'arrondi pour rentrer dans la rue venant du haut de l'avenue Marcel Thiry. Allonger la phase du feu vert pour la sortie des véhicules de la rue Neerveld.
Placer une flèche verte lumineuse à l'arrière des feux de signalisation qui indique quand on peut tourner à gauche.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°36

Situation géographique :	**Carrefour Athénée Royale / Neerveld**
Comité :	**Aquilon**
Personne de contact :	**Claudine Esposito : 02 762 84 57**
Date :	**Juin 2007**

---

4. Transport automobile

4.13. Revêtement

Constat : le revêtement routier est parsemé de nombreux trous sur toute une partie du carrefour.

Proposition : prévoir un réasphaltage rapide à cet endroit.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°37

Situation géographique :	**Rue de Neerveld (partie devant le talus)**
Comité :	**Aquilon**
Personne de contact :	**Claudine Esposito : 02 762 84 57**
Date :	**Juin 2007**

---

4. Transport automobile

4.2. Vitesse

Constat : les habitants de la rue Neerveld se plaignent de la vitesse excessive des automobilistes, malgré le panneau zone 30 … qui est peu visible.

Proposition : placer un ou deux aménagements pour réduire la vitesse (casse-vitesse, gendarme couché, sens alterné,…), **en n'oubliant pas d'empêcher le contournement de l'aménagement par le parking situé le long du talus. Peindre plusieurs fois au sol les logos rappelant que c'est une zone 30.**

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°38

Situation géographique : **Rue de Neerveld**
Comité : **Aquilon**
Personne de contact : **Claudine Esposito : 02 762 84 57**
Date : **Juin 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs
1.1.2. Revêtement

Constat : le trottoir est en mauvais état, et plus particulièrement celui qui se trouve le long de la propriété de l'Athénée Royale. Celui-ci a été fortement défoncé par les engins de chantier qui ont servi récemment aux différentes constructions proches. Le trottoir penche très fort.

Proposition : réparation du trottoir sur quelques dizaines de mètres et réparations ponctuelles plus loin dans la rue.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°39

Situation géographique :	**Carrefour Neerveld / Bobesco / Hymans**
Comité :	**Aquilon**
Personne de contact :	**Claudine Esposito : 02 762 84 57**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées
1.2.1. Aménagement

4. Transport automobile
4.4. Aménagement

Constat : lorsqu'un piéton arrive de l'avenue Neerveld vers l'avenue Paul Hymans, il se trouve confronté à une zone non lisible et non protégée.
Lorsqu'un automobiliste arrive au même endroit, il ne sait pas s'il a priorité par rapport à la rue Bobesco : aucune signalisation (panneau ou marquage au sol) ne l'aide.

Proposition : aménager un passage piéton pour relier le trottoir de la rue Neerveld vers l'avenue Paul Hymans.
Mettre des triangles au sol à la fin de la rue Bobesco pour marquer la priorité à la rue Neerveld.
Mettre des triangles au sol à la fin de la rue Neerveld pour marquer la priorité aux cyclistes et voitures qui viennent de l'avenue Paul Hymans.
Implanter une signalisation définitive et claire.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°40

Situation géographique :	**Avenue Paul Hymans : devant Wolubilis**
Comité :	**Aquilon**
Personne de contact :	**Claudine Esposito : 02 762 84 57**
Date :	**Juin 2007**

---

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables

Constat : La piste cyclable qui va du boulevard de la Woluwe à la chaussée de Roodebeek a l'avantage d'être large et donc confortable pour les cyclistes. Malheureusement cette largeur se retourne contre la sécurité des cyclistes car régulièrement des véhicules l'empruntent (engins de chantiers, voitures privés et même des taxis qui trouvent là une aire de stationnement lors d'évènements à Wolubilis). Outre le fait que la sécurité des cyclistes soit mise à mal, le passage de ces véhicules enfonce le revêtement du sol. Celui-ci est creusé à plusieurs endroits, ce qui provoque notamment de grosses flaques d'eau en cas de pluie.

Proposition : Protéger la piste cyclable. Plusieurs pistes peuvent être envisagées : rétrécissement à chaque entrée et sortie empêchant ainsi le passage des voitures ou encore mise en place d'un potelet à chaque entrée et sortie. Dans ce dernier cas, il faut veiller à les signaler parfaitement.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°41

Situation géographique :	**Carrefour De Cuyper / Mistral**
Comité :	**Aquilon**
Personne de contact :	**Claudine Esposito : 02 762 84 57**
Date :	**Juin 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement
1.2.2. Opportunité

Constat : 1. Le piéton qui circule le long de la rue De Cuyper et qui veut traverser l'avenue du Mistral ne jouit d'aucune sécurité : la traversée est très longue, pas de passage piéton et la courbe du trottoir permet une vitesse excessive aux automobilistes qui veulent entrer ou sortir de l'avenue du Mistral.
2. De nombreux habitants du quartier du Mistral se rendent aux commerces situés au clos des Peupliers. Pour ce faire, ils traversent en ligne droite vers l'escalier qui mène à ces commerces.
3. Le marquage au sol annonçant la zone 30 à l'avenue du Mistral est quasi effacée.

Proposition : 1. Réduire fortement la largeur du carrefour en créant des trottoirs avancés et mettre un passage piéton. Ceci réduira la traversée des piétons, les protégera et obligera les automobilistes qui rentrent dans l'avenue du Mistral à réduire leur vitesse.
2. L'aménagement précédent permettrait de créer en passage piéton protégé qui partirait quasi de l'escalier vers le coin du nouvel aménagement
3. Repeindre l'annonce de la zone 30.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°42

Situation géographique :	**Bd de la Woluwe, venant de M. Thiry près du carrefour avec Paul Hymans**
Comité :	**Aquilon**
Personne de contact :	**Claudine Esposito : 02 762 84 57**
Date :	**Juin 2007**

---

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables

Constat : les barrières Héras qui ceinturent le chantier de cette zone, empiètent fortement sur la piste cyclable. De plus la végétation qui s'est intensivement développée n'est pas entretenue. Cette situation crée des conflits entre piétons et cyclistes qui doivent partager le même espace.

Proposition : reculer les barrières Héras afin de libérer la piste cyclable et élaguer la végétation sur toute la largeur de la piste cyclable.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°43

Situation géographique :	**Rue Saint-Lambert, entrée du Shopping à côté de la station d'essence**
Comité :	**Hymans – St-Lambert**
Personne de contact :	**Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date :	**Juillet 2007**

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.5. Continuité du trottoir

Constat : le trottoir venant de la partie plus étroite de la rue Saint-Lambert est interrompu (bordure) au niveau des entrées du Shopping et devant la station essence. Ceci engendre un manque de sécurité pour les piétons ainsi qu'une perte de mobilité pour les PMR (pas de plan incliné). On donne l'impression aux automobilistes qu'ils ont la priorité. D'ailleurs, le piéton sur la photo de gauche, bien qu'en avance sur la voiture a hésité et a laissé passer le véhicule qui n'était pas prioritaire.

Proposition : créer un véritable trottoir traversant en surélevant celui-ci, ce qui contraindra les automobilistes à ralentir fortement leur vitesse pour le traverser et leur indiquera clairement qu'ils n'ont pas la priorité. Il serait important d'harmoniser l'aménagement des entrées et sorties du Shopping. Chaque entrée/sortie doit présenter les mêmes caractéristiques et les mêmes signaux lisibles. Il faut d'abord clairement signaler aux automobilistes qu'à ces endroits, ce sont les piétons et les cyclistes qui ont la priorité absolue. Nous sommes demandeurs de véritables trottoirs traversants : bordure à l'entrée et à la sortie. Nous sommes également favorables à la mise en œuvre d'un changement de revêtement ; par exemple des klinkers à la place de l'asphalte. Nous proposons aussi une signalisation claire à la sortie des parkings : triangles renversés, stop ou tout autre signalisation bien visible.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°44

Situation géographique :	**Shopping : servitude cycliste**
Comité :	**Hymans – St-Lambert**
Personne de contact :	**Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date :	**Juillet 2007**

---

2. Cyclistes

2.5. Servitude cycliste

Constat : le passage prévu entre la rue Saint-Lambert et le parking du Shopping est fait de matériaux peu propices à la pratique du vélo, ce passage manque clairement de finition. Le passage cycliste dans le parking même est souvent utilisé par d'autres usagers, notamment des piétons. De plus, il y a un manque évident de visibilité pour les cyclistes.

Proposition : modifier la courbe pour améliorer la visibilité et couler une couche de revêtement rouge depuis le trottoir de la rue Saint-Lambert (style asphalte ou peinture épaisse), aménager le coin, mettre des pictogrammes « vélo » sur le sol dans le parking et placer un éclairage spécifique au-dessus de cette piste cyclable.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°45

Situation géographique : rue Saint-Lambert (section large)
Comité : Hymans – St-Lambert
Personne de contact : Geert Van Waeg : 02 770 74 54
Date : Juillet 2007

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs
1.1.3. Obstacle

Constat : le stationnement de véhicule devant les escaliers qui relient le trottoir de la rue Saint-Lambert et les commerces de la partie haute, comme La Poste, empêche le passage des piétons ou les oblige à passer dans les aménagements paysagers. 2 escaliers sur les 4 sont déjà prolongés par des passages piétons, ce qui est déjà une réelle amélioration.

Proposition : installer des passages pour piétons pour les deux autres. Empêcher physiquement les automobilistes de se garer devant les escaliers et sur les passages piétons, par la pose, par exemple de potelets de chaque côté de ces zones : photo montage en bas.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°46

Situation géographique :	**Rue Saint-Lambert, entrée de la voirie latérale vers La Poste**
Comité :	**Hymans – St-Lambert**
Personne de contact :	**Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date :	**Juillet 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.3. Pente inclinée

Constat : on a peint un passage piéton afin de sécuriser les traversées au niveau de la voirie qui mène vers La Poste. Cependant, les bordures restent trop hautes et ne sont pas adaptées aux PMR.

Proposition : installer des plans inclinés des deux côtés de cette traversées piétonne.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°47

Situation géographique :	**Carrefour Saint-Lambert et Paul Hymans**
Comité :	**Hymans – St-Lambert**
Personne de contact :	**Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date :	**Juillet 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.3. Pente inclinée
1.2.4. Durée

Constat : pour permettre la traversées de l'avenue Paul Hymans vers la station de Métro, le feu vert « piétons » reste au vert pendant un peu moins de 20, ce qui trop court pour permettre à tous les usagers de traverser en une fois. Les feux ne se mettent pas au vert en même temps.
Les trottoirs ne sont pas équipés de pentes inclinées.

Proposition : allonger le temps du feu vert pour les piétons afin de permettre à tout le monde une traversée en une fois à 30 secondes. Vérifier la nécessité de temporiser les feux distinctement.
Installer des plans inclinés.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°48

Situation géographique :	**Avenue Paul Hymans entre Wolubilis et le Shopping**
Comité :	**Hymans – St-Lambert**
Personne de contact :	**Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date :	**Juillet 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.2. Opportunité

Constat : les traversées piétonnes se font couramment entre le Shopping et Wolubilis ou encore entre le Shopping et la rue Neerveld. La plupart de celles-ci se font « à travers tout » avec les risques que cela présente. De plus, à terme le passage souterrain sera rendu inutilisable dans le cadre du projet de réaménagement du sous-sol de la STIB.

Proposition : créer un ou deux nouveaux passages protégés entre la rue Saint-Lambert de le boulevard de la Woluwe pour relier les deux rives de l'avenue Paul Hymans, en prenant en compte les futurs aménagements du Shopping et la nouvelle localisation de la sortie du Métro (au coin Saint-Lambert et Paul Hymans).

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°49

Situation géographique :	**Boulevard de la Woluwe, entrée du quai de livraison**
Comité :	**Hymans – St-Lambert**
Personne de contact :	**Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date :	**Juillet 2007**

---

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables

Constat : l'implantation de deux aubettes de bus crée un conflit entre les cyclistes venant du parking vélos du Shopping et les camions de livraison qui rentrent vers le quai de livraison à cet endroit. Les cyclistes sont en effet cachés, plus particulièrement par la deuxième aubette.

Proposition : démonter la deuxième aubette visible sur la photo et évaluer la nécessité d'en implanter une autre pour, si nécessaire, la placer avant celle du premier plan.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°50

Situation géographique :	**Boulevard de la Woluwe, au niveau des arrêts du bus, côté Vandervelde**
Comité :	**Hymans – St-Lambert**
Personne de contact :	**Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date :	**Juillet 2007**

1. Piétons

1.2. Traversées
1.2.2. Opportunité

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°51

Situation géographique :	**Boulevard de la Woluwe, au niveau des entrées et sorties**
Comité :	**Hymans – St-Lambert**
Personne de contact :	**Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date :	**Juillet 2007**

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.2. Revêtement

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables

Constat : les entrées et sorties du Shopping ne présentent pas tous les mêmes aménagements. Certains aménagements offrent plus de sécurité que d'autres.

Proposition : il serait important d'harmoniser l'aménagement de ces entrées et sorties, chaque entrée/sortie doit présenter les mêmes caractéristiques et les mêmes signaux lisibles. Il faut d'abord clairement signaler aux automobilistes qu'à ces endroits, ce sont les piétons et les cyclistes qui ont la priorité absolue. Nous sommes demandeurs de véritables trottoirs traversants : bordure à l'entrée et à la sortie. Nous sommes également favorables à la mise en œuvre d'un changement de revêtement ; par exemple des klinkers à la place de l'asphalte. Nous proposons aussi une signalisation claire à la sortie des parkings : triangles renversés, stop ou tout autre signalisation bien visible.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°52

Situation géographique :	**Parc situé entre la rue Saint-Lambert et le boulevard de la Woluwe,**
Comité :	**Hymans – St-Lambert**
Personne de contact :	**Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date :	**Juillet 2007**

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

Constat : il existe un parc entre la rue Saint-Lambert et le boulevard de la Woluwe. Mais, en venant de la place Saint-Lambert vers le Shopping, le chemin se termine par un escalier qui débouche sur le parking du Shopping, sans aucun aménagement spécifique pour les piétons.
De plus, quelle sera la situation future à partir du moment où des étages de parkings seraient placés à cet endroit comme c'est prévu dans les projets d'extension du Shopping.

Proposition : il faut étudier les alternatives à la situation actuelle. D'une part, prolonger cette promenade en rachetant les fonds de parcelles pour finaliser un aménagement qui amènerait les piétons vers la station essence actuelle. Ce serait cohérent car on créerait ainsi un cheminement complet. D'autre part, imaginer, dans le cadre de l'extension du Shopping, un cheminement sécurisé vers le boulevard de la Woluwe. En attendant, la situation actuelle devrait être améliorée par le marquage d'un cheminement piéton dans le parking du Shopping. Il faut également prévoir une signalisation pour annoncer l'existence du parc.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°53

Situation géographique :	**Boulevard de la Woluwe, au niveau de la placette vers la pétanque**
Comité :	**Hymans – St-Lambert**
Personne de contact :	**Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date :	**Juillet 2007**

---

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables

Constat : la piste cyclable du boulevard de la Woluwe, au niveau du club de pétanque, passe d'un revêtement en dalles à un revêtement en pavés. Même si ce dernier revêtement est sans doute esthétiquement plus joli, il n'est certainement pas confortable pour les cyclistes.

Proposition : modifier ou couvrir le revêtement pour un meilleur confort et une meilleure sécurité.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°54

Situation géographique : carrefour rue Voot et rue Vandenhoven
Comité : Hymans – St-Lambert
Personne de contact : Geert Van Waeg : 02 770 74 54
Date : Juillet 2007

---

2. Cyclistes
2.2. Itinéraire

4. Transport automobile
4.4. Aménagement

Constat : ce carrefour est peu lisible et il ne permet pas aux cyclistes de prendre la rue Vandenhoven à contresens par rapport au sens interdit.

Situation actuelle – rue Voot

Proposition : placement d'un aménagement avancé au coin Vandenhoven/Voot.

Conséquences pour la circulation automobile : pas de diminution de la capacité automobile, aucune obstruction à la circulation: le passage d'1 à 3 bandes de circulation reste identique, seulement elle se fait après le carrefour plutôt que dans le carrefour.

Circulation automobile : proposition

Conséquences pour la situation des cyclistes : possibilité d'aller en sens unique limité (SUL) ; meilleure sécurité pour emprunter la rue Voot en direction de la place Saint-Lambert venant de la rue Vandenhoven et une solution pour l'ICR 14 et les élèves cyclistes venant de Jozefcollege en Jean XXIII en direction du centre de WSL

Circulation cycliste : proposition

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°55

Situation géographique : carrefour formé par le boulevard de la Woluwe, l'avenue Paul Hymans et l'avenue Vandervelde
Comité : Hymans – St-Lambert
Personne de contact : Geert Van Waeg : 02 770 74 54
Date : Juillet 2007

---

1. Piétons

1.2. Traversées
1.2.5. Durées

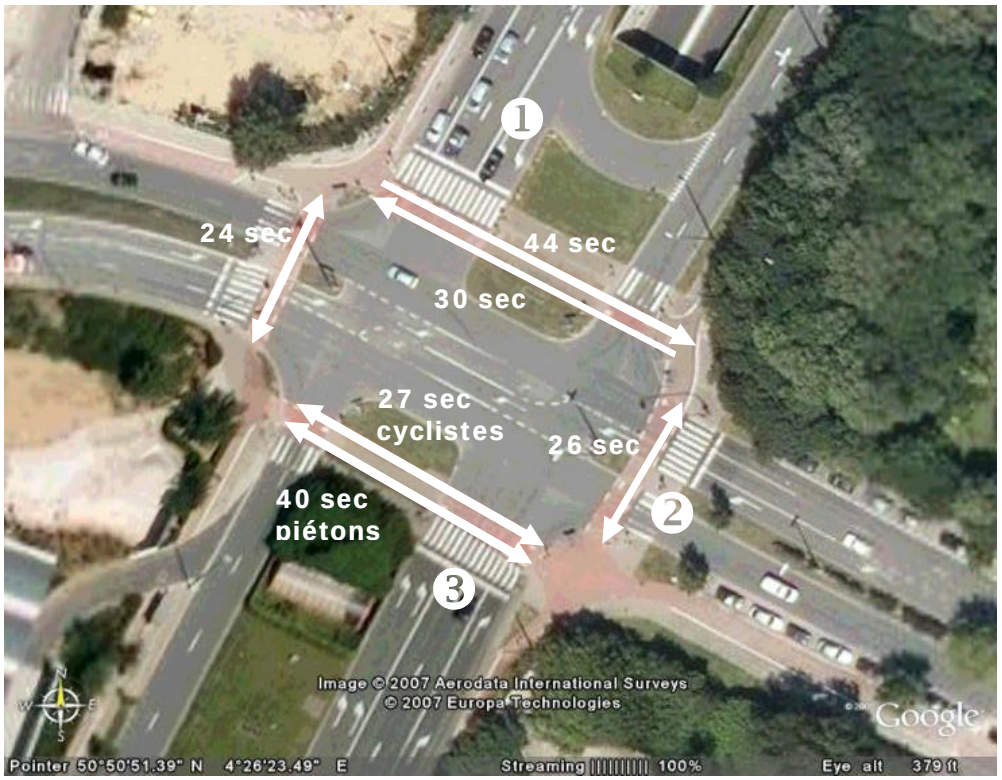

Constat : Trois problèmes.
1. La traversée piétonne Vandervelde vers Hymans, côté de la rue Neerveld. Le temps du feu vert est trop court (30 sec) pour permettre une traversée en une fois pour presque tout le monde.
2. La traversée Vandervelde vers Hymans, côté Shopping. Le piéton dispose de 40 secondes, ce qui est bien, mais bizarrement, le cycliste qui va plus vite et donc qui peut quitter le carrefour plus vite, ne dispose que de 27 secondes.
3. Les automobilistes qui viennent du point 1 (bd de la Woluwe) vers le point 2 (av. Vandervelde) disposent d'un feu vert quelques secondes plus tôt que ceux qui viennent du point 3. De ce fait, certains accélèrent fortement pour passer avant et se retrouvent souvent en conflit, très dangereux, avec les piétons et les cyclistes qui traversent (au feu vert) l'av. Vandervelde à cet endroit (point 2).

Proposition : 1. Il faut prévoir une traversée piétonne pour tous en une seule fois.
2. Il faut revoir la temposisation des feux et permettre aux cyclistes de bénéficier du même temps que les piétons (40 secondes).
3. Il faut que les feux verts pour les automobilistes du boulevard de la Woluwe s'enclenchent en même temps des deux côtés pour éviter les manœuvres hardies.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°56

Situation géographique :	**carrefour formé par le boulevard de la Woluwe et la rue Voot**
Comité :	**Hymans – St-Lambert**
Personne de contact :	**Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date :	**Juillet 2007**

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.5. Durées

Constat : la temporisation des feux à ce carrefour est tout à fait surréaliste. Pour traverser le boulevard de la Woluwe, il est proposé 4 temps différents en fonction du passage et du sens de traversée. De 25 secondes au maximum jusqu'à 12 secondes au minimum ; dans le premier, c'est déjà tout juste pour traverser, mais dans le dernier cas, il vaut mieux être sportif et entraîné !

Proposition : il faut analyser les justifications de ces différences et tendrent vers une harmonisation des temps de traversées : au minimum vers les 30 secondes pour chaque passage.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°57

Situation géographique :	**Parc situé entre la rue Saint-Lambert et le boulevard de la Woluwe,**
Comité :	**Hymans – St-Lambert**
Personne de contact :	**Geert Van Waeg : 02 770 74 54**
Date :	**Juillet 2007**

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

Constat : il existe un parc entre la rue Saint-Lambert et le boulevard de la Woluwe. Cependant, ce parc est mal mis en valeur. Il est mal entretenu et impraticable par les PMR

Proposition : il faut intégrer cet espace dans le maillage vert et bleu de la Commune et étudier les possibilités d'améliorer son utilisation, notamment en rachetant les fonds de parcelles de la rue Saint-Lambert pour finaliser un aménagement qui amènerait les piétons vers la station essence actuelle. Ce serait cohérent car on créerait ainsi un cheminement complet. Il faut également apporter un réel soin à son entretien. Il faudra également qu'une surveillance soit effectuée très régulièrement par les stewards. Il faut également prévoir une signalisation pour annoncer l'existence du parc.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°58

Situation géographique : **coin de Vervloessem / Iles d'Or**
Comité : **Bas Roodebeek**
Personne de contact : **Etienne Boon : 0477 13 22 14**
Date : **Juillet 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.2. Opportunité
1.2.3. Pente inclinée

Constat : Il manque un passage piéton protégé pour sécuriser les piétons qui descendent ou montent l'avenue au niveau de la station essence. En effet, le piéton doit obtenir une meilleure sécurité à un endroit fréquenté par de nombreux automobilistes.

Proposition : Installer un passage piéton et mettre des plans inclinés pour les PMR.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°59

Situation géographique :	**coin chaussée de Roodebeek et de la bretelle venant d'avenue Jacques Brel**
Comité :	**Bas Roodebeek**
Personne de contact :	**Etienne Boon : 0477 13 22 14**
Date :	**Juillet 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées
1.2.3. Pente inclinée

4. Transport automobile

4.4. Aménagement

Constat : 1. Il manque un plan incliné au croisement entre la chaussée de Roodebeek et la voirie venant de l'avenue Jacques Brel.
2. De nombreux automobilistes qui viennent de l'avenue Jacques Brel pensent qu'ils sont sur une voirie à sens unique et se déportent sur la gauche pour prendre la chaussée de Roodebeek, se retrouvant ainsi en face de ceux qui se dirigent vers l'avenue Jacques Brel.

Proposition : 1. Aménager le plan incliné pour les PMR.
2. Installation une meilleure signalisation et un marquage au sol efficace.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°60

Situation géographique :	**chée de Roodebeek entre De Cuyper et Paul Hymans**
Comité :	**Bas Roodebeek**
Personne de contact :	**Guy Ralet : 02 770 33 93**
Date :	**Juillet 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.1. Largeur
1.1.2. Revêtement

Constat : les trottoirs de la chaussée de Roodebeek sont non seulement très étroits, mais en plus ils sont en mauvais état à de nombreux endroits.

Proposition : réaménager l'ensemble des trottoirs en installant des bordures assez hautes pour dissuader le stationnement sur les trottoirs ; ce qui donnera la possibilité de se débarrasser des obstacles inutiles comme les potelets.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°61

Situation géographique :	**Coin Vervloessem / Moonens**
Comité :	**Dries**
Personne de contact :	**Marc Michaux : 02 771 78 76**
Date :	**Août 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs
1.1.2. Revêtement

Constat : une ancienne plaque d'un concessionnaire est complètement détériorée. Elle est dangereuse pour les piétons.

Proposition : remplacer cette plaque par une nouvelle.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°62

Situation géographique :	**rue Dries, aux alentours du numéro 120**
Comité :	**Dries**
Personne de contact :	**Marc Michaux : 02 771 78 76**
Date :	**Août 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs
1.1.2. Revêtement
1.1.3. Obstacle

Constat : la trottoir est fortement défoncé au niveau du 120 de la rue Dries. De plus, une décharge métallique courant au travers du trottoir est rouillée et présente des morceaux acérés. D'autres décharges métalliques présentent le même danger à d'autres endroits de la rue.

Proposition : réaménager le trottoir ainsi que prévoir le remplacement de ces décharges métalliques dangereuses.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°63

Situation géographique : **Rue Dries**
Comité : **Dries**
Personne de contact : **Marc Michaux : 02 771 78 76**
Date : **Août 2007**

---

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables
2.2. Itinéraire régional

Constat : l'Itinéraire Cycliste Régional (ICR 13A) qui passe par la rue Dries est le plus ancien des ICR. Cependant, il est délabré à certains endroits et les îlots directionnels qui avaient été placés lors de son aménagement sont actuellement plus dangereux qu'utiles du fait de leur état et de l'absence de signalisation.

Proposition : cette itinéraire doit être refait, en concertation avec les associations cyclistes et les riverains, sur toute la longueur des rues de la Roche Fatale, Dries et Moonens.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°64

Situation géographique :	**Coin Roche Fatale / Dries**
Comité :	**Dries**
Personne de contact :	**Marc Michaux : 02 771 78 76**
Date :	**Août 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées
1.2.3. Pente inclinée

Constat : le trottoir de la rue de la Roche Fatale (vers la rue Dries) a été refait récemment. Malheureusement, on n'a pas intégré un plan incliné pour les PMR alors que le RRU l'oblige.

Proposition : modifier ce bord de trottoir pour intégrer un plan incliné.

Réflexion générale : veiller au suivi des différents chantiers de rénovation de trottoirs afin de garantir le respect des normes obligatoires et une garantie des finitions.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°65

Situation géographique : **placette « Tomberg »**
Comité : **Dries**
Personne de contact : **Marc Michaux : 02 771 78 76**
Date : **Août 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs
1.1.4. Eclairage

Constat : un éclairage au sol a été placé juste dans l'axe de la traversée des piétons, de la placette « Tomberg » vers la rue de la Roche Fatale. Cet éclairage est très aveuglant pour les piétons qui doivent justement être attentifs pour garantir leur sécurité lors de la traversée de la voirie.

Proposition : dans un premier temps débrancher ce luminaire et dans un deuxième le déplacer.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°66

Situation géographique :	**avenue Georges Henri au niveau de la rue Crocq**
Comité :	**Dries**
Personne de contact :	**Marc Michaux : 02 771 78 76**
Date :	**Août 2007**

3. Transport en commun

3.2. Aménagement des arrêts

Constat : un arrêt de bus a été construit afin d'implanter un arrêt supplémentaire entre le square de Meudon et le square Verheyleweghen. Un mouvement d'opposition à cet arrêt a provoqué son abandon. Cependant, les usagers des transports en commun n'ont pas été entendus et le fait reste qu'il y a une très longue distance entre les deux arrêts précités.

Proposition : relancer le débat sur la pertinence de cet arrêt avec toutes les personnes intéressées : habitants, commerçants et usagers. Une première piste, en ce qui concerne l'arrêt dans le sens de la descente, pourrait être de le placer un peu plus haut, soit au niveau de la conciergerie du parc public : bonne déserte du parc et des rues avoisinantes proches et proximité d'un passage piéton sécurisé par un feu. Et aucune gêne pour les riverains qui ne sont pas confrontés à un arrêt de bus devant leur porte.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°67

Situation géographique :	**Rue Hotton**
Comité :	**Dries**
Personne de contact :	**Marc Michaux : 02 771 78 76**
Date :	**Août 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.2. Revêtement

Constat : le trottoir de la rue Hotton est en très mauvais état sur son entièreté

Proposition : prévoir la réfection complète du trottoir.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°68

Situation géographique : **Coin Hotton / Verheyleweghen**
Comité : **Dries**
Personne de contact : **Marc Michaux : 02 771 78 76**
Date : **Août 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs
1.1.3. Obstacle

1.2. Traversées
1.2.3. Pente inclinée

Constat : 1. il n'y a pas de plan incliné pour traverser la rue Hotton alors que le trottoir est relativement récent.
2. La même situation se présente lorsqu'on traverse vers le square Verheyleweghen, mais en plus le mobilier encombre fortement l'espace prévu pour le passage des piétons.

Proposition : 1. implanter un plan incliné.
2. Implanter un plan incliné et réorganiser l'espace pour permettre un passage plus aisé

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°69

Situation géographique :	**arrêt du bus en face du square Verheyleweghen**
Comité :	**Dries**
Personne de contact :	**Marc Michaux : 02 771 78 76**
Date :	**Août 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées
1.2.3. Pente inclinée

3. Transport en commun

3.2. Aménagement des arrêts

Constat : 1. Un nouvel arrêt de bus a été implanté très récemment à cet endroit. Malheureusement, aucun plan incliné n'a été aménagé au bout de ce quai afin de permettre à tout un chacun d'aboutir aisément sur ce passage piéton très fréquenté.
2. L'îlot directionnel qui protège l'espace cité plus haut n'est pas signalé par des panneaux adéquats ou par de la peinture.

Proposition : 1. Installer un plan incliné.
2. Installer une signalisation correcte, au minimum une peinture blanche et des matériaux réfléchissants.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°70

Situation géographique :	**Coin Georges Henri / Dries**
Comité :	**Dries**
Personne de contact :	**Marc Michaux : 02 771 78 76**
Date :	**Août 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées
1.2.3. Pente inclinée

Constat : il n'y a pas de plan incliné pour traverser aisément la voirie lorsque l'on se dirige vers la surface commerciale alors que c'est un cheminement fort utilisé.

Proposition : installer les 2 plans inclinés nécessaires à une bonne mobilité piétonne.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°71

Situation géographique :	**Coin Vervloessem / Iles d'Or**
Comité :	**Dries**
Personne de contact :	**Marc Michaux : 02 771 78 76**
Date :	**Août 2007**

---

4. Transport automobile

4.4. Aménagement

Constat : le sens du trafic sur les pistes de la station essence est réglementé. L'entrée se fait par la rue des Iles d'Or et la sortie par la rue Vervloessem. Or, les entrées et sorties de la pompe essence se font régulièrement dans l'anarchie malgré la « légère » signalisation. Ceci provoque des conflits entre usagers et également crée une insécurité pour les piétons car les voitures viennent de tous les sens.

Proposition : demander à l'exploitant d'améliorer sa signalisation en plaçant, par exemple, des sens interdits sur les poteaux blancs qui supportent la toiture, endroits où ils seraient plus visibles.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°72

Situation géographique :	**Rue Moonens**
Comité :	**Dries**
Personne de contact :	**Marc Michaux : 02 771 78 76**
Date :	**Août 2007**

---

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables

Constat : la piste cyclable et également le trottoir qui traverse le quartier est régulièrement utilisée comme aire de stationnement par les automobilistes. Ceci oblige les usagers faibles à devoir se déplacer sur la voirie et parfois à contresens de la circulation.

Proposition : augmenter les interventions des agents de quartiers et impliquer les stewards pour éduquer les automobilistes à un comportement civique**.**

Réflexion générale : notre demande vaut pour tous les endroits de la commune où cette situation pourrait se répéter.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°73

Situation géographique :	**Coin Georges Henri / Verheylewegen**
Comité :	**Dries**
Personne de contact :	**Marc Michaux : 02 771 78 76**
Date :	**Août 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

Constat : La STIB a réalisé des travaux d'aménagement afin de déplacer le terminus du bus 27. Il reste cependant un trou dans la voirie et un passage piéton à déplacer.

Proposition : réparer la voirie et implanter le passage piéton.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°74

Situation géographique :	**la zone située à gauche de l'avenue Marcel Thiry, en montant vers le rond point des Communautés**
Comité :	**Schuman – Bouleaux – Peupliers et Environs**
Personne de contact :	**Marcel de Rongé : 02 762 43 53**
Date :	**août 2007**

4. Transport automobile

4.9. Zone 30

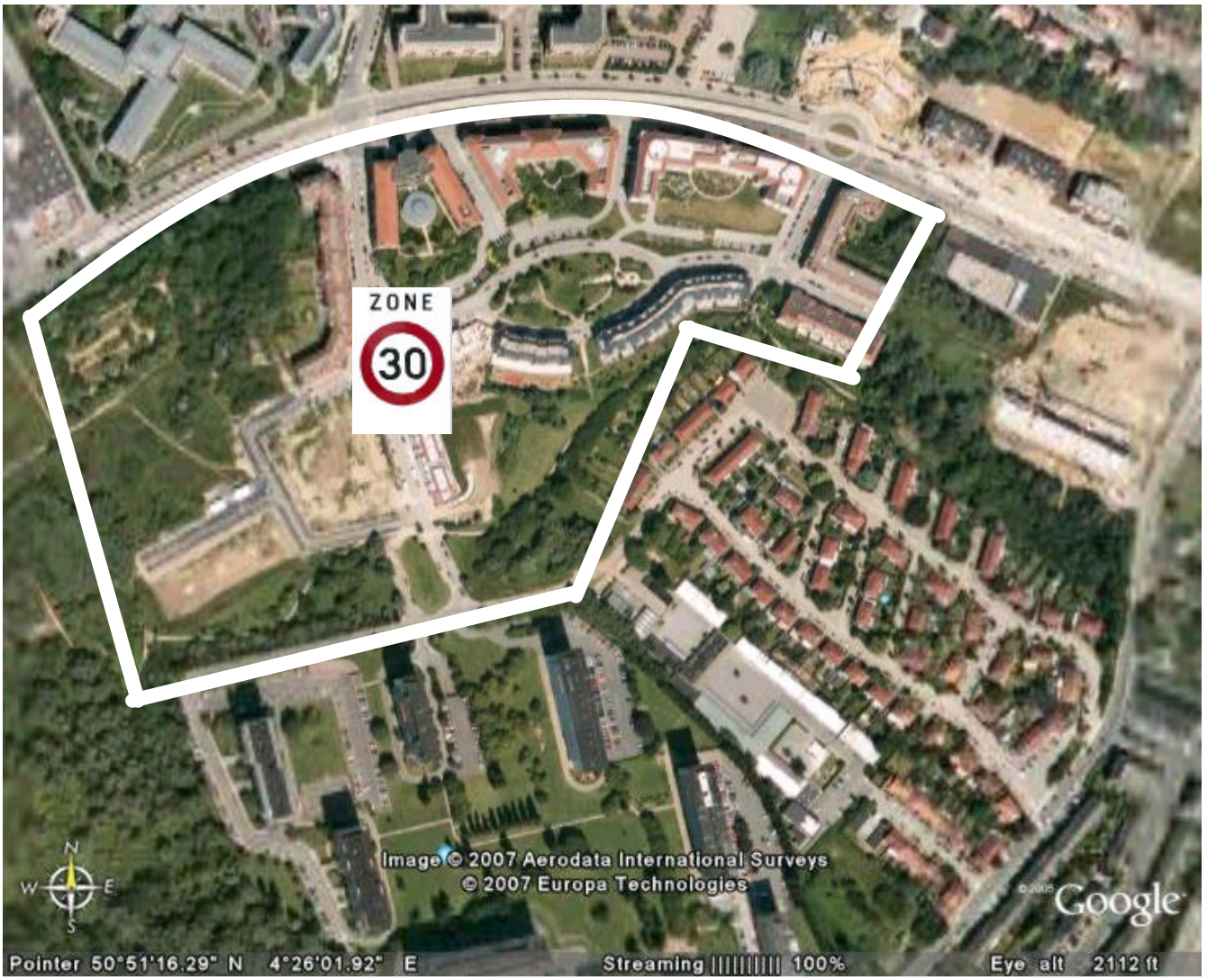

Constat : la zone comprenant les avenues de la Charmille, Calabre, Monnet et Yorkshire accueille de plus en plus de logements et donc génère une circulation de plus en plus intense. Cette circulation et la vitesse pratiquée par certains pèsent de plus en plus sur le confort des habitants.

Proposition : afin de réduire les nuisances sonores et d'améliorer la sécurité de l'ensemble des usagers, il est demandé de mettre l'ensemble de la zone en zone 30 et d'étendre celle-ci au fur et à mesure des évolutions urbanistiques.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°75

Situation géographique :	**rue Théodore De Cuyper**
Comité :	**Schuman – Bouleaux – Peupliers et Environs**
Personne de contact :	**Marcel de Rongé : 02 762 43 53**
Date :	**août 2007**

---

4. Transport automobile

4.4. Aménagement

Constat : le revêtement du sol de cette voirie, entre l'avenue du Mistral et l'avenue Marcel Thiry, est fortement dégradé. Ceci provoque des nuisances sonores et un inconfort évident, particulièrement pour les usagers des deux-roues.

Proposition : réasphaltage complet de cette partie de voirie dans l'attente d'un réaménagement complet de la rue, de Jacques Brel jusqu'au rond-point Marcel Thiry, afin de mieux partager cette voirie entre les différents usagers.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°76

Situation géographique : nouveaux immeubles au Val d'Or
Comité : Schuman – Bouleaux – Peupliers et Environs
Personne de contact : Marcel de Rongé : 02 762 43 53
Date : août 2007

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs
1.1.3. Obstacle

4. Transport automobile

4.3. Stationnement

Constat : les nouvelles voiries construites dans le cadre de l'urbanisation du plateau du Val d'Or ont la particularité de ne présenter, à certains endroits, presque aucune différence entre la voirie proprement dite et les zones de stationnement et les trottoirs. Il n'en fallait pas plus pour que les automobilistes s'organisent en fonction de leur intérêt sans tenir compte de la sécurité des autres, comme les piétons et les PMR.

Proposition : Vu l'incivilité de nombreux automobilistes, il faut protéger les zones piétonnes par des protections physiques, comme des potelets.

Réflexion générale : comme signalé dans d'autres fiches, aménager les trottoirs à « niveau » ou très bas est une tendance générale qu'il serait peut-être bon de mettre en confrontation avec le comportement des habitants. S'il faut, quand l'aménagement est fini, réintervenir pour garantir la sécurité des piétons, c'est que le projet a été mal conçu au départ.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°77

Situation géographique :	**la zone située à l'arrière du clos des Peupliers, vers l'avenue Marcel Thiry**
Comité :	**Schuman – Bouleaux – Peupliers et Environs**
Personne de contact :	**Marcel de Rongé : 02 762 43 53**
Date :	**août 2007**

---

1. Piétons

1.2.2. Opportunité

2. Cyclistes

2.5. Opportunité

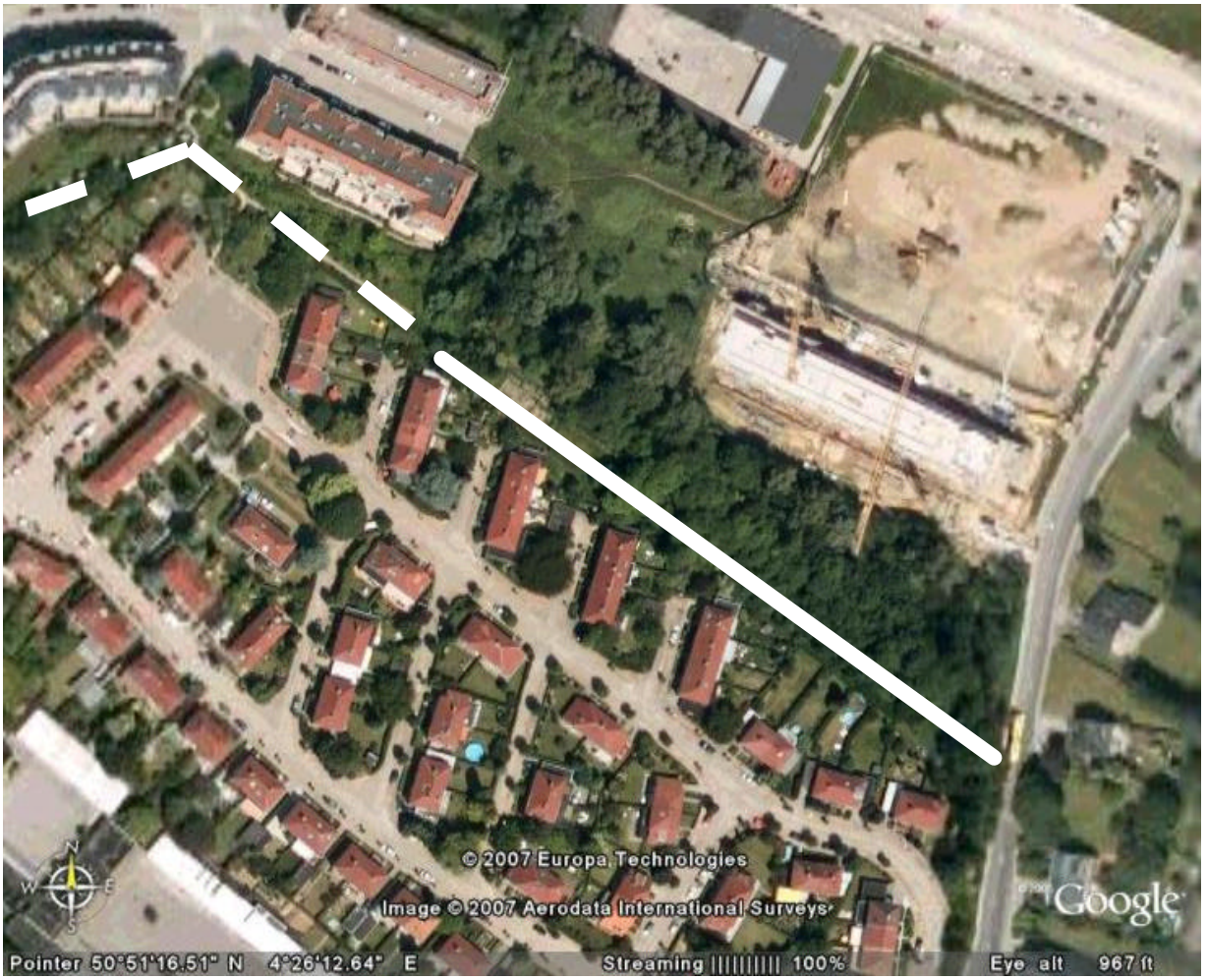

Constat : dans le cadre de l'aménagement du Val d'Or, il a été prévu d'intégrer une section de la promenade verte régionale. Celle-ci est en partie construite (en pointillé), de part et d'autre de l'avenue Monnet. Malheureusement, en direction de la rue Th. De Cuyper, cette promenade termine en cul de sac.

Proposition : finaliser cette section de la promenade verte (en ligne continue).

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°78

Situation géographique :	**escalier entre le clos des Peupliers et la rue de Calabre**
Comité :	**Schuman – Bouleaux – Peupliers et Environs**
Personne de contact :	**Marcel de Rongé : 02 762 43 53**
Date :	**août 2007**

---

2. Cyclistes

2.5. Opportunité

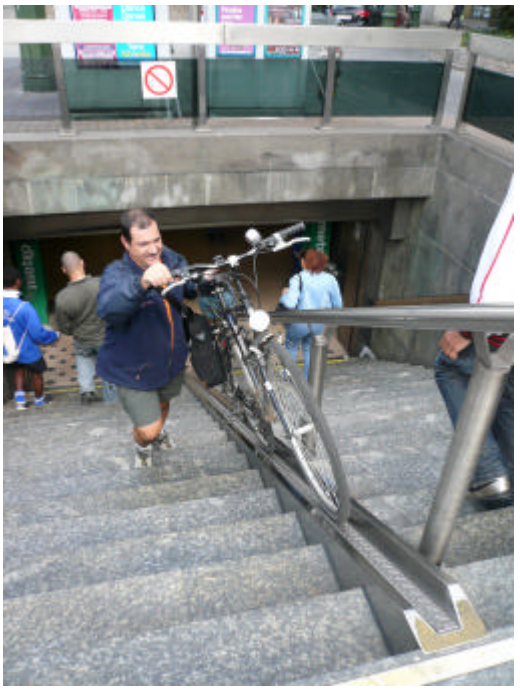

Constat : un escalier assez pentu relie le clos des Peupliers et la rue de Calabre. Les cyclistes ne peuvent le franchir.

Proposition : poser le long de cet escalier une goulotte permettant de monter et de descendre son vélo en le poussant à côté de soi. Ce système permettrait un raccourci très intéressant aux cyclistes. Photo de droite : aperçu d'une goulotte installée au métro Luxembourg.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°79

Situation géographique :	**avenue Marcel Thiry, près du coin avenue Monnet, sens descente**
Comité :	**Schuman – Bouleaux – Peupliers et Environs**
Personne de contact :	**Marcel de Rongé : 02 762 43 53**
Date :	**août 2007**

---

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables

Constat : Photo de gauche (au-dessus) : cet aménagement (entre le rond point des Communautés et Jean Monnet) mérite certainement un oscar de l'absurde. Si on veut garder la piste cyclable dans la descente, il suffisait de la continuer toute droite plutôt que de dessiner ce zigzag très dangereux car il envoie inutilement le cycliste dans la circulation.

Proposition : Rendre cette section droite, par un léger aménagement, afin de garantir une meilleure sécurité aux cyclistes (photo de gauche : en dessous).

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°80

Situation géographique : avenue Marcel Thiry, au niveau de l'avenue Ariane
Comité : Schuman – Bouleaux – Peupliers et Environs
Personne de contact : Marcel de Rongé : 02 762 43 53
Date : août 2007

4. Transport automobile

4.4. Aménagement

Constat : l'avenue Marcel Thiry subit une pression automobile intense qui se répercute sur le qualité de vie des habitants : bruit et pollution essentiellement. L'accès de l'autoroute via l'avenue des Communautés est régulièrement saturé.

Proposition : implantation d'une entrée et d'une sortie supplémentaire vers l'autoroute via l'avenue Ariane, à localiser entre les entreprises, en fonction d'une étude sur le terrain. La proposition que nous faisons sur le dessin est donc abstraite.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°81

Situation géographique :	**entrée du clos des Bouleaux**
Comité :	**Schuman – Bouleaux – Peupliers et Environs**
Personne de contact :	**Marcel de Rongé : 02 762 43 53**
Date :	**août 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.2. Revêtement

4. Transport automobile

4.4. Aménagement

Constat : la dalle en béton de l'entrée du clos des Bouleaux est complètement défoncée. La fin du trottoir venant du clos des Peupliers est aménagée de manière anarchique : sur un petit espace, juste dans le cheminement des piétons, on trouve deux avaloirs et une taque, ce qui rend cette zone peu confortable.

Proposition : exécuter les réparations et modifications nécessaires.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°82

Situation géographique : **clos des Peupliers et des Bouleaux**
Comité : **Schuman – Bouleaux – Peupliers et Environs**
Personne de contact : **Marcel de Rongé : 02 762 43 53**
Date : **août 2007**

---

4. Transport automobile

4.9. Zone 30

Constat : pour certains, il n'est pas encore évident, malgré les aménagements effectués (casses-vitesse au clos des Peupliers), que la vitesse ne peut dépasser le 30 à l'heure dans ces clos.

Proposition : mettre les deux clos en zone 30 afin de bien officialiser le caractère calme de ces clos.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°83

Situation géographique :	**Avenue du Capricorne**
Comité :	**Capricorne-Pléiades-Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille : 02 771 63 98**
Date :	**septembre 2007**

---

2. Cyclistes

2.5. Etat de la voirie

4. Transport automobile

4.13. Etat de la voirie

Constat : le revêtement de l'avenue du Capricorne est constitué de pavés klinkers. L'état général de la voirie est bon. Cependant, à différents endroits, des klinkers manquent et ce phénomène a tendance à s'accélérer. Ces trous provoquent d'abord des nuisances sonores lors du passage des voitures, mais surtout ils peuvent provoquer des chutes pour les cyclistes.

Proposition : intervenir afin de colmater les trous par de nouveaux klinkers.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°84

Situation géographique :	**Avenue du Capricorne**
Comité :	**Capricorne-Pléiades-Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille : 02 771 63 98**
Date :	**septembre 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs
1.1.2. Revêtement
1.1.5. Entretien

Constat : le revêtement du trottoir de l'avenue du Capricorne entre les numéros 67 et 69 est dans un état très dangereux. Passer, par exemple, avec un landau relève de l'exploit et le piéton y risque la chute régulièrement. Il ne faut pas oublier qu'une bonne partie de la population de ce quartier est âgée. Le revêtement du trottoir entre les numéros 103 et 105 est un peu moins catastrophique, mais l'entretien de la végétation est quasi inexistant. Il en est de même entre les numéros 26 et 28 et à de très nombreux endroits. La situation s'aggrave de mois en mois et il y a eu de nombreuses chutes.

Proposition : rénover complètement et urgemment le trottoir entre les numéros 67 et 69. Faire quelques réparations du trottoir entre les numéros 103 et 105 et élaguer la végétation**. Le tout dans l'attente d'une rénovation urgente et complète des trottoirs.**

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°85

Situation géographique :	**Carrefour chée de Roodebeek et av. des Constellations**
Comité :	**Capricorne-Pléiades-Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille : 02 771 63 98**
Date :	**septembre 2007**

2. Cyclistes

2.5. Obstacles - bordures

Constat : l'entrée et la sortie de l'avenue des Constellations, côté chaussée de Roodebeek, ont été réaménagés afin de la rendre moins attractive au trafic de transit et afin d'y diminuer la vitesse.
Des bordures hautes ont ainsi été placées à l'entrée et à la sortie de l'avenue des Constellations. Ces bordures sont trop hautes pour garantir le confort et la sécurité pour les véhicules à deux-roues.
Le passage piéton situé sur la chaussée de Roodebeek est pratiquement effacé.

Proposition : enlever une ou deux bordures du côté droit de la voirie dans le sens de la circulation et adoucir la pente afin de permettre un passage aisé aux deux-roues.
Repeindre le passage piéton de la chaussée de Roodebeek.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°86

Situation géographique :	**Carrefour avenue Orion et av. des Constellations**
Comité :	**Capricorne-Pléiades-Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille : 02 771 63 98**
Date :	**septembre 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées
1.2.1. Aménagement
1.2.3. Pente inclinée

Constat : il n'y a aucun aménagement qui permet aux piétons de traverser l'avenue Orion lorsque l'on circule sur le trottoir de l'avenue des Constellations. Au contraire, le caniveau profond est un frein à la circulation des piétons et des PMR. Soulignons que l'avenue Orion est fort fréquentée par la circulation de transit. Cette situation justifie d'autant plus une meilleure sécurité pour les piétons.

Proposition : aménager cette traversée et la rendre adaptée à une utilisation en toute sécurité. Mettre un passage piéton afin d'y garantir la priorité piétonne sur la circulation de transit importante à cet endroit.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°87

Situation géographique :	**Les piétonniers du quartier des Constellations**
Comité :	**Capricorne-Pléiades-Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille : 02 771 63 98**
Date :	**septembre 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

Constat : certains des chemins du quartier des Constellations présentent des escaliers.Deux exemples parmi d'autres. Photo de gauche : clos Cassiopée. Photo de droite : entre le clos du Centaure et l'avenue de la Licorne. Peu sont munis d'une rampe, bien utile pour les personnes plus âgées et d'un marquage jaune sur le bord des marches afin de les rendre plus visibles aux mal voyants

Proposition : munir chaque escalier d'une rampe et peindre un marquage jaune sur le bord des marches.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°88

Situation géographique :	**diabolo Gulledelle / chemin des Deux Maisons**
Comité :	**Capricorne-Pléiades-Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille : 02 771 63 98**
Date :	**septembre 2007**

---

1. Piétons

1.2.1. Aménagement

2. Cyclistes

2.5. Opportunité

Constat : il n'y a aucun passage sécurisé pour les cyclistes qui passent de Gulledelle vers le chemin des Deux Maisons et inversement, alors que cet axe est très fréquemment utilisé par les cyclistes.
Le passage piéton est à moitié peint.

Proposition : implanter un cheminement cyclable sécurisé.
Repeindre le passage piéton.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°89

Situation géographique :	**avenue des Pléiades, fond d'un clos, au numéro 44.**
Comité :	**Capricorne-Pléiades-Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille : 02 771 63 98**
Date :	**septembre 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées

1.2.1. Aménagement

Constat : cette zone située au fond d'un clos de l'avenue des Pléiades est la prolongation d'un cheminement piéton interne au quartier Pléiades / Capricorne. Cette zone est malheureusement de plus en plus souvent utilisée comme aire de stationnement.

Proposition : repeindre le marquage zébré au sol. Evaluer l'opportunité de placer 2 ou 3 potelets pour dissuader le stationnement à cet endroit.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°90

Situation géographique :	**avenue des Pléiades, au coin de l'avenue du Capricorne.**
Comité :	**Capricorne-Pléiades-Constellations**
Personne de contact :	**Louis Gille : 02 771 63 98**
Date :	**septembre 2007**

---

1. Piétons

1.2. Traversées
1.2.2. Opportunité

Constat : le carrefour Pléiades / Capricorne dispose d'un passage piéton pour traverser l'avenue des Pléiades. Il est situé vers Gulledelle. Cependant, un arrêt de bus est situé de l'autre côté de ce carrefour et les utilisateurs des transports en commun ne vont pas jusqu'au passage proposé, ils traversent l'avenue directement en sortant du bus.

Proposition : implanter un passage piéton près de l'arrêt de bus.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique 91

Situation géographique : **coin Herbert Hoover et chée de Roodebeek**
Comité : **Wolu-Inter-Quartiers**
Personne de contact : **Bernard Devillers – 02 762 39 44**
Date : **Avril 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle :

Constat : le trottoir se situe devant un snack au coin de l'avenue Herbert Hoover et de la chaussée de Roodebeek. Il est souvent utilisé comme parking par les clients du snack. Parfois juste pour acheter un sandwich, parfois pour s'installer plus longtemps. Ce trottoir est particulièrement prisé en été car les voitures se retrouvent à l'ombre.
Il y a un problème de sécurité évident pour les piétons. Notons qu'en plus, il existe une école à 100 mètres de ce lieu et donc que ce trottoir est fréquemment utilisé par les enfants et cela, aux mêmes heures que les squatteurs automobiles.
Il existe des emplacements de stationnement en nombre suffisant à proximité.

Proposition : Dans un premier temps, demander au commerçant d'informer ses clients du danger qu'ils créent en se plaçant sur le trottoir : affichette ou petit tract.
En cas d'échec de la sensibilisation, il est proposé de protéger ce trottoir par des potelets de manière qu'il soit impossible de s'y garer. Attention aux passages piétons libres de potelets qui permettent à certains automobilistes de les emprunter pour se garer à nouveau sur le trottoir.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°92

Situation géographique :	**avenue Paul Hymans, entre chaussée de Roodebeek et Tennis European Club**
Comité :	**Wolu-Inter-Quartiers**
Personne de contact :	**Bernard Devillers : 02 762 39 44**
Date :	**Juillet 2007**

---

1. Piétons

1.1. Trottoirs

1.1.3. Obstacle

2. Cyclistes

2.1. Pistes cyclables

Constat : régulièrement la piste cyclable et parfois le trottoir qui vont de l'avenue Paul Hymans vers l'European Tennis servent de parking pour les clients d'une banque toute proche. Ceci oblige les cyclistes et les piétons à des manœuvres délicates au niveau de la sécurité.

Proposition : aménager cet endroit afin d'empêcher le stationnement temporaire de ces véhicules à ces endroits.

Charte de la Mobilité de Wolu-Inter-Quartiers 2007

Fiche technique n°93

Situation géographique :	**avenue Hippocrate vers le boulevard de la Woluwe.**
Comité :	**Wolu-Inter-Quartiers**
Personne de contact :	**Bernard Devillers : 02 762 39 44**
Date :	**Juillet 2007**

---

2. Cyclistes

2.2. Itinéraire régional

Constat : dans la descente de l'avenue Hippocrate, la bande cyclable (ICR 13 B) part de la droite de l'avenue vers le centre de la voirie. Cela pose des problèmes de sécurité pour les cyclistes qui ne voient pas ce qui arrive dans leur dos.

Proposition : nous proposons de laisser la bande cyclable du côté droit comme elle l'est plus haut dans la voirie et de créer un sas pour les cyclistes sur l'ensemble de la largeur de cette voirie.